

**Vingt-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

18 novembre 2025

Français seulement

Genève, 11 novembre 2025

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Échange de vues général

**Document de travail**

**Soumis par la France\***

1. La France est attachée au Protocole II modifié qui prévoit des normes plus ambitieuses et plus adaptées aux exigences actuelles de l'application du droit international humanitaire que le Protocole II d'origine. Nous encourageons tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à le ratifier.
2. Dans de nombreuses régions du monde, les engins explosifs improvisés (EEI) continuent de représenter une menace considérable à la paix, à la sécurité et au développement durable.
3. La France, qui assure la co-coordination du groupe d'experts sur les EEI au sein du Protocole II modifié avec le Pérou, réitère sa préoccupation face à l'impact dévastateur de ces dispositifs. La France est déterminée à maintenir cette mobilisation sur un sujet qui revêt un caractère prioritaire, compte tenu du nombre croissant de victimes que ces armes causent chaque année.
4. La lutte contre les EEI requiert l'implication de multiples enceintes, à différents niveaux, dont la CCAC constitue un élément essentiel. La France souhaite que les travaux sur les EEI se poursuivent dans le cadre de la CCAC. Les discussions menées jusqu'ici ont permis des échanges substantiels sur les meilleures pratiques en matière de détection, d'élimination, de traitement des EEI et d'assistance aux victimes.
5. Les forces armées françaises sont particulièrement investies dans la lutte contre ces engins. Les instructeurs du Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs (PIAM) dispensent une expertise technico-opérationnelle auprès de différents pays qui le souhaitent dans le but de former les futurs formateurs. Le PIAM appuie notamment le centre de perfectionnement aux actions post-conflictuelles de déminage et de dépollution (CPADD) au Bénin dans la confection d'outils pédagogiques de lutte anti-mines tels que LOTAK (reproduction en 3D de figuratifs de mines d'instruction). En Mauritanie, le PIAM a réalisé en une formation de 15 jours en novembre 2024 au profit des instructeurs du centre de lutte contre les EEI de ce pays et réitérera cette opération en novembre 2025.
6. La France finance également plusieurs organisations non gouvernementales françaises et internationales intervenant dans le cadre de la lutte contre les EEI, en Irak, en Libye, au Yémen, en Syrie, au Tchad et au Togo.

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

